

CE QUI CHANGE EN 2017

LA RÉGLEMENTATION : La pêche du sandre est interdite pendant la période de fermeture du brochet. Les tailles minimales des carnassiers augmentent de 10 cm.

Rappel : Depuis 2016 le nombre de carnassiers (sandre, brochet, blackbass) est limité à trois (dont 2 brochets au maximum) par jour et par pêcheur.

VOTRE ASSOCIATION : Après avoir fusionné en 2016 avec « Les Carpes de Fontainebleau - Avon », le Grand Barbeau s'occupe désormais d'un plus grand domaine de pêche sur la Seine, depuis le pont de Bois-le-Roi - Chartrettes jusqu'à l'entrée de Thomery.

De grandes esplanades entretenues par les communes et l'association peuvent accueillir les pêcheurs à Chartrettes, Fontaine-le-Port et Héricy. La berge des Plâtreries à Samois sur Seine, est aussi très propice à la pêche.

Ce domaine inclut également ces plans d'eau :

- l'étang du Pont Brossard à Echouboulains, riche en carnassiers.
- le Grand Canal du parc du château de Fontainebleau avec ses carpes et de nombreux autres poissons.
- le petit étang de la Sablière réservé aux sociétaires du Grand Barbeau et bien adapté à la pêche pour les enfants.

La garderie est assurée par nos deux gardes assermentés.



Rejoignez-nous! Votre APPMA est en pleine expansion et recherche des sociétaires disponibles pour une ou plusieurs journées d'animation avec les enfants et pour ses journées de nettoyage et d'aménagement des berges.

Pour tout renseignement : legrandbarbeau@gmail.com

BONNE PÊCHE À TOUTES ET À TOUS EN 2017!

OÙ VA VOTRE ARGENT ?

La carte interfédérale permet de pêcher dans 91 départements :

- 95€ pour les personnes majeures
- 32€ pour la carte « Découverte Femme »
- 6€ pour la carte « Découverte » moins de 12 ans

Les cartes d'APPMA existent toujours :

- 72€ pour les personnes majeures
- 20€ pour les 12 à 18 ans
- Cartes hebdomadaires (32€) et journalières (12€) possibles

72€ pour une carte pour une personne majeure, ce sont :

- 33,80€ pour le timbre national
- 22,92€ pour la fédération départementale
- 15,28€ pour votre APPMA

En 2017, avec ces 15,28€, l'APPMA Le Grand Barbeau :

- organise des animations pour les enfants des centres de loisirs et associations de parents à Chartrettes, Héricy et Fontaine le Port.

- participe à des journées associatives : Fête de la Pêche le 4/06, forums des associations, fêtes de villages.

- réalise le débroussaillage et l'entretien des postes de pêche notamment cette année à l'étang du Pont Brossard à Echouboulains, à l'étang de la Sablière à Chartrettes et aux Plâtreries à Samois.

- organise les concours :

- *Fontaine le Port (feeder) le 6/05
- *Fontainebleau Grand Canal le 10/06
- *Héricy le 14/07
- *Samois sur Seine le 3/09
- *Echouboulains le 1/10

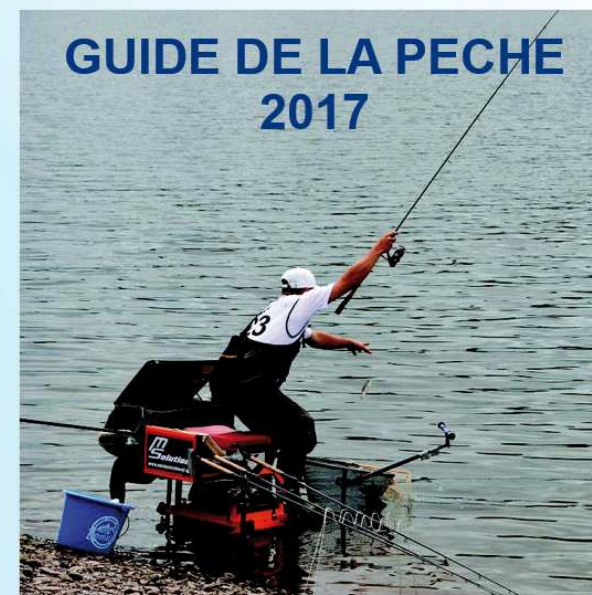
- effectue des alevinages : brochets, gardons, carpes et tanches dans tous les plans d'eau.



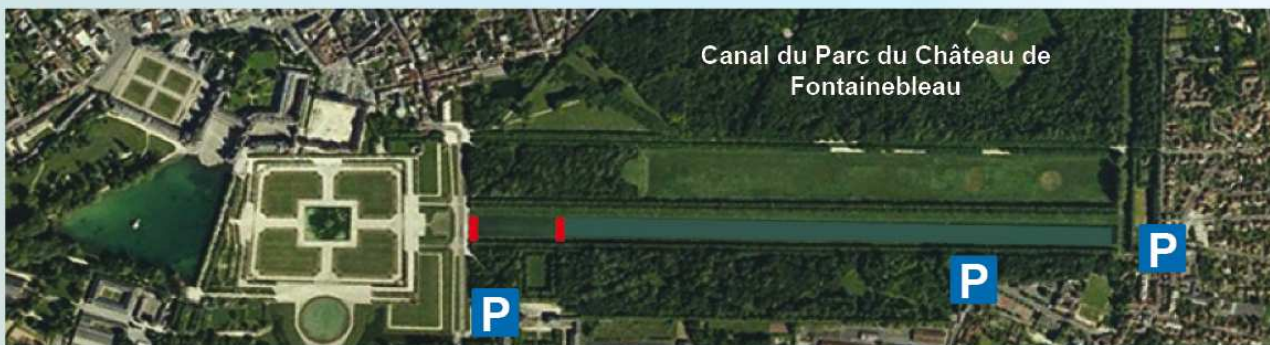
Siège social : 11, rue de l'Église
77850 HÉRICY

Fontainebleau, Avon,
Bois-le-Roi, Chartrettes, Echouboulains,
Fontaine-le-Port, Héricy

Mail : legrandbarbeau@gmail.com
Site internet : www.les-carpes.org



Les parcours
Les périodes d'ouverture 2017
Les tailles minimales des poissons
Les concours et animations
Où va votre argent ?
Ce qui change en 2017



INTERDICTIONS DE PÊCHE EN SEINE

Réserve de l'écluse de la Cave (580m) Bois le Roi	Limite amont	Depuis 50m en amont de la pointe de l'estacade
	Limite aval	Jusqu'à 50m en aval de la pointe de l'estacade
Réserve du barrage de la Cave (160m) Chartrettes	Limite amont	Depuis 80m en amont du barrage
	Limite aval	Jusqu'à 80m en aval du barrage
Réserve du bras de la Théroutanne (400m) Héricy-Vulaines	Limite amont	Depuis la fin du busage de la prise d'eau
	Limite aval	Jusqu'au débouché en Seine
Réserve du bras de l'Avautère (490m) Samois/Seine	Limite amont	Depuis la passerelle amont
	Limite aval	Jusqu'à la passerelle aval

TOUT POISSON REMIS À L'EAU SERA PLUS UTILE QUE LE MEILLEUR DES ALEVINES !

PARCOURS RÉCIPROCITAIRES

LIMITE AMONT	LIMITE AVA
THOMERY au droit de la rue Thiers Lenviron	Pont de Chartrettes Bois le Roi

LES PLANS D'EAU

ÉTANG DU „PONT BROSSARD“ ÉCHOUBOULAINS	étang d'environ 6ha
CANAL DU PARC DU CHÂTEAU FONTAINEBLEAU	pièce d'eau d'environ 4,4ha

Réserve de pêche sur les 150 premiers mètres du canal côté Château

PARCOURS EXCLUSIF

Réservé aux titulaires de la carte Grand Barbeau

ÉTANG DE „LA SABLIERE“ CHARTRETTES	étang d'environ 3500m ²
------------------------------------	------------------------------------

PÉRIODES D'OUVERTURE DE PÊCHE

Brochet et Sandre du 1er au 29 janvier et du 1er mai au 31 décembre

LES TAILLES MINIMALES DES POISSONS



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm



Black-Bass : 40 cm